

Publié le 23 avril 2019

« Ce déménagement arrive à point nommé »

Le nouveau Marché d'intérêt national (MIN) de Nantes métropole, construit près de la porte de Rezé, a été livré début février. Les entreprises ont mis un mois pour s'installer dans leurs nouveaux locaux. Un déménagement « XXL » pour un repositionnement stratégique savamment pensé du deuxième MIN de France. Entretien avec Pascal Bolo, 1er adjoint au maire de Nantes, vice-président de Nantes métropole et président de la Semminn, Sem pour la construction et la gestion du MIN de Nantes.



Pourquoi fallait-il construire à Nantes un nouveau MIN ?

Ce nouvel outil de 65 000 m² en fait désormais le MIN de province le plus moderne de France. C'est un investissement de plus de 150 millions d'euros pour Nantes métropole. Il transfère 800 emplois sur place et en atteindra 1200 dans les prochains mois. L'ancien MIN sera détruit et remplacé par le futur CHU de Nantes dans le cadre d'un nouveau projet urbain, où l'on trouvera, outre l'hôpital desservi par de nouvelles stations de tramway, des logements, des espaces publics attractifs... L'École de design y rejoindra l'École d'architecture. C'est un nouveau quartier qui émerge. Mais ce n'est pas seulement la naissance de ce nouveau quartier qui a motivé le déménagement du MIN.

C'est-à-dire...

L'ancien MIN était au bout du rouleau, malgré le bon entretien des bâtiments que nous avons assuré avec la **Semminn**. Après 50 ans de bons et loyaux services, l'ancien équipement s'essouffait, il fallait franchir une nouvelle étape. Ce déménagement arrive à point nommé, à proximité du pôle d'excellence alimentaire de Nantes Métropole, qui en renforcera l'impact. Les 2 démarches sont

complémentaires. Le positionnement à Rezé génèrera moins de déplacements pour les transporteurs. De plus, c'est un équipement écologique puisqu'une **centrale photovoltaïque** de 32 000 m² est déployée sur les toits pour assurer les besoins en froid des locataires. Au-delà des 20 hectares qu'occupe désormais le nouveau MIN, 35 hectares sont commercialisés par la Société publique locale (Spl) **Loire Océan Métropole Aménagement** pour le pôle agroalimentaire, 60 % ont déjà été contractualisés dans le cadre d'une ZAC. C'est donc un nouvel écosystème économique, basé sur des complémentarités, que nous avons voulu créer.

S'agit-il d'une nouvelle force de frappe économique pour Nantes métropole ?

Entre le MIN et ce pôle d'excellence agroalimentaire, nous atteindrons près de **3 500 emplois**. Cet outil formidable permettra en plus de favoriser les circuits courts, priorité de notre **projet alimentaire de territoire**, et d'entrer de plain-pied dans un 21e siècle plus respectueux des équilibres écologiques, préoccupation que même les équipements XXL comme les MIN doivent intégrer dans leur stratégie de développement.